



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réponse des pouvoirs publics à l'épidémie de variole du singe

Question écrite n° 190

Texte de la question

M. Manuel Bompard attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la réponse des pouvoirs publics à l'épidémie de variole du singe. La pandémie de covid-19 a montré la grave impréparation du pays à faire face aux zoonoses, dont il est à craindre que le nombre explose du fait de la destruction systématique des écosystèmes et de l'intensification des échanges à travers le monde. La circulation désormais autochtone du virus en Europe et en France est inédite et est particulièrement préoccupante. Le 8 juillet 2022, la Haute Autorité de santé a recommandé l'extension de la vaccination préventive aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et aux personnes trans qui sont multipartenaires, aux personnes en situation de prostitution, ainsi qu'aux professionnels exerçant dans les lieux de consommation sexuelle. Dès le 11 juillet 2022, plusieurs témoignages des usagers du système de santé montraient d'importantes défaillances logistiques : rendez-vous difficiles pour ne pas dire impossibles à prendre, manque de doses en région parisienne, rareté des lieux de vaccination ailleurs en France. Ces défaillances semblent être une triste redite des défaillances expérimentées tout au long de la gestion de la pandémie de covid-19. Il est urgent que le Gouvernement apporte des réponses précises sur l'état de la situation. Quel est l'état actuel des stocks de vaccins contre la variole du singe ? Quel est l'état de la réserve stratégique ? Les stocks permettront-ils de garantir l'administration de la deuxième dose et troisième dose pour les personnes immuno-déprimées, prévues par le schéma vaccinal ? Combien de doses de vaccins ont été commandées par les autorités françaises ? La France sera-t-elle approvisionnée en doses achetées au niveau de l'Union européenne au nom de l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire ? Les autorités françaises sont-elles disposées à accroître les capacités de production de vaccins contre la variole du singe en levant le cas échéant les brevets les protégeant ? Il souhaite connaître les réponses à ces questions.

Texte de la réponse

Dès les premiers cas autochtones d'infection à virus Monkeypox en Europe détectés à la mi-mai 2022, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), les agences sanitaires nationales et les sociétés savantes, le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre un plan d'actions dédié pour analyser l'évolution de la situation épidémiologique à l'international et en France, détecter les personnes infectées et les prendre en charge, définir les conduites à tenir et les mesures de prévention et de communication pour limiter les risques de transmission et déployer la vaccination. Le 1er cas a été détecté sur le territoire national le 19 mai 2022. Dans les suites de l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) du 20 mai 2022, les premières vaccinations des personnes contacts à risque de personnes atteintes du Monkeypox ont été organisées le 27 mai 2022. Face à l'évolution de l'épidémie, la HAS a rendu un nouvel avis le 7 juillet 2022 relatif à la vaccination préventive des groupes de populations les plus touchés par l'épidémie et à risque de contracter la maladie. Le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre cet avis dès sa publication, et les premières vaccinations de personnes en pré-exposition ont été organisées le 11 juillet 2022. Malgré des tensions en ressources humaines durant la période estivale, la vaccination contre le virus Monkeypox est montée en puissance tout au long de l'été. Ainsi, 70 lieux proposaient la prise de rendez-vous pour la vaccination préventive à son ouverture le

11 juillet. Au tout début du mois d'août, 136 lieux étaient ouverts. Au 18 août, 185 sites étaient ouverts et ce sont aujourd'hui 242 lieux qui proposent la vaccination contre le virus Monkeypox. Le nombre de doses administrées a augmenté chaque semaine : de 1 544 injections au total la semaine du 11 juillet, puis 4 596 la semaine suivante, et jusqu'à 15 993 la semaine du 22 août (semaine avec le plus grand nombre d'injections réalisées), pour un total d'injections à date du 3 octobre de 113 984. La préparation de la France aux menaces sanitaires a permis de répondre très vite à cette émergence, par la mise à disposition rapide de vaccins. Les données du stock de l'Etat sont des données couvertes par le secret de la défense nationale. La France a reçu plusieurs livraisons de vaccins en 2022, qui permettent de vacciner toute la population cible. La France est ainsi le premier pays européen à avoir pu ouvrir la vaccination préventive de façon large. S'agissant des campagnes de prévention, de nombreux supports et campagnes de communication ont été réalisés tout au long de l'épidémie, diffusés via les Agences régionales de santé, le secteur associatif et les réseaux sociaux, et mis à disposition des professionnels de santé et des gérants de lieux de convivialité à risque de transmission de la maladie. Ces supports sont tous disponibles sur le site de Santé publique France ; le site sexosafe.fr est notamment régulièrement actualisé par Santé publique France. En complément, dès le début de l'alerte, le ministère de la santé et de la prévention a également réuni toutes les semaines les principales associations communautaires pour préciser et adapter les messages de prévention. Ce sont 17 réunions qui se sont ainsi tenues avec les associations. En complément, le Ministre a tenu deux réunions plénières avec l'ensemble des parties prenantes de la lutte contre le virus : scientifiques, associations, ARS, agences nationales, etc. Santé publique France publie chaque semaine un point de situation sur le nombre de cas confirmés de Monkeypox. Le pic des contaminations a eu lieu au début du mois de juillet. Le nombre de nouveaux cas est en baisse chaque semaine depuis. Le ministère de la santé et de la prévention continue de suivre avec attention l'évolution de l'épidémie.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Bompard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 190

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 octobre 2022

Question publiée au JO le : [19 juillet 2022](#), page 3472

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4733